

FORMATION RENOUVELLEMENT COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT) DES MEMBRES DU CSE

RH15



STATUTS

Dirigeant, Employé, Cadre et agent de maîtrise, Demandeur d'emploi, Tout public

PRÉREQUIS

La formation ne nécessite aucun prérequis

DURÉE

3 jours, soit 21 heures

PUBLIC

Tout public

TARIF

1350 €

CERTIFICATIONS

Une attestation de stage est systématiquement remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions réglementaires.

PROCHAINE(S) SESSION(S) : 2024

Besançon	1 ^{re} Session : 06/06, 11/06 et 20/06 2 ^e Session : 12/11, 19/11 et 26/11
Belfort	1 ^{re} Session : 15/04, 16/04 et 17/04 2 ^e Session : 04/11, 05/11 et 06/11
Vesoul	1 ^{re} Session : 06/06, 11/06 et 20/06 2 ^e Session : 12/11, 19/11 et 26/11
Lons-le-Saunier	1 ^{re} Session : 24/09, 01/10 et 08/10

CE QUE VOUS ALLEZ APPRENDRE

Permettre aux membres de la délégation du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Renforcer et actualiser ses connaissances en matière de santé, sécurité et conditions de travail
Perfectionner son aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels
Développer sa capacité d'analyse des conditions de travail
Mobiliser les ressources SSCT du CSE
Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des salariés.

PROGRAMME

Fonctionnement du CSE

Missions de la CSSCT (si existante) ou du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
Heures de délégation
Référént harcèlement sexuel et agissements sexistes
Règlement intérieur du CSE
Réunions CSE/CSSCT: Fréquence, lieu et déroulement
Contenu de l'ordre du jour«idéal»

Moyens du CSE

Crédit d'heures et temps hors crédit d'heures: réunions, enquêtes AT et situations d'urgence
Répartition et cumul du crédit d'heures
Recours à l'expertise
Acteurs de la prévention des risques professionnels

Missions de veille et d'investigation du CSE

Visites d'inspection des locaux
Veille à l'application de la réglementation
Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
Modalités d'intervention des membres en cas de danger grave et imminent: le droit d'alerte et de retrait, l'obligation de l'employeur, la consignation sur un registre spécial
Droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement

Missions d'étude du CSE

Enquêtes sur les accidents de travail et maladies professionnelles
Rapport et Programme Annuel de Prévention (rôle du PAPRI Pact)

Consultations

Elaboration ou modification du règlement intérieur
Rédaction de notes de services ou autre document hygiène, sécurité et conditions de travail
Modifications des conditions de travail
Introduction de nouvelles technologies
Prescriptions des autorités concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Reclassement des salariés en situation de handicap
Protection des femmes enceintes

Analyse d'un accident du travail

Préparation de la démarche
Objectifs de l'analyse des AT
Bénéfices de l'analyse d'un AT
Mécanisme d'apparition du dommage:
Pluri causalité d'un accident du travail
Exercice en sous-groupes

Recherche des faits

Caractéristiques d'un fait
Principes de formulation d'un fait

Recueil des informations: Méthode ITAMAMI

Exercice en sous-groupes

Construction de l'arbre des causes

Construction d'un arbre des causes

Enchaînements de faits: chaîne, conjonction et disjonction

Exercices en sous-groupes

Recherche de mesures de prévention

Adopter une approche pluridisciplinaire

Appliquer les 9 principes généraux de prévention (Art. L4121-2 du Code du travail)

Choisir les actions correctives

Etablir des relations avec les facteurs potentiels d'accidents

Evaluation des risques professionnels et Prévention des facteurs de risques professionnels définis à l'article L. 4161-1 du Code du travail

Contexte réglementaire

Nouveautés réglementaires du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Obligations du chef d'établissement (art L4121-1 du Code du travail)

Obligation d'évaluation des risques

Facteurs de risques professionnels définis à l'article L. 4161-1 du Code du travail

Méthodologie d'application

Démarche, objectifs

Méthode d'identification et d'évaluation des risques

Réalisation et finalité du document unique

Risques identifiés et évalués, hiérarchisation sous forme d'une synthèse

Méthodes utilisées et conditions de réalisation des évaluations

Consultation du CSE

Réévaluation des risques: Mise à jour du document

Mise à disposition et consultation du DUERP

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mise en situation collective, en sous-groupe

Echanges d'expériences

Apports théoriques

Présentation dynamique et ludique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM ou étude de cas/mise en situation

Rejoignez-nous et suivez-nous sur :



BESANÇON

46, avenue Villarceau
25000 Besançon
Tél. : 03 81 25 26 06

BELFORT

1, rue du Docteur Fréry
90000 Belfort
Tél. : 03 84 54 54 84

VESOUL

1, rue Victor Dollé
70000 Vesoul
Tél. : 03 84 96 71 08

LONS-LE-SAUNIER

87, Place de la Comédie
39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 03 84 86 42 07

Pour toute demande d'informations : contact@sifco.eu